

## **CALENDRIER 2011 – 2 semestre**

### **Avant le 15/09/2011**

Nouvel acompte d'IS , le 3<sup>e</sup> en principe pour les années civiles

### **CVAE 2<sup>e</sup> acompte sur 2011**

### **Avant le 30/09/2011**

CA12-TVA en régime simplifiée régulation annuelle à payer ou à récupérer (bilan au 30/6)

### **Avant le 15/10/2011**

Liquidation de l'IS pour les sociétés ayant un bilan au 30/06/2011

### **Avant le 30/11/2011**

Taxe sur les véhicules de société- cf note-période 1/10-30/09

### **Avant le 15/12/2011**

Nouvel acompte d'IS , le 4<sup>e</sup> en principe pour les années civiles

Taxes CFT à payer (ex taxe professionnelle limitée aux locaux et à la taxe CCI/RM)

### **Avant le 31/12/2011**

CA12-TVA en régime simplifiée régulation annuelle à payer ou à récupérer (bilan au 30/9)

## ***Participation à la construction = taxe due si + 20 salariés en 2010***

### **Avant le 31/12/2011**

Pour les sociétés clôturant le 30/06/2011 : assemblée générale ordinaire sur les comptes 2010-2011, et envoi dans les 30 jours au greffe du bilan et des feuilles complémentaires.

- ET AVANT LE 15 du mois suivant CSG + PREL LIB sur dividendes, donc en principe avant le 15/1/2011 pour les ago de décembre

### **Avant le 15/01/2012**

Liquidation de l'IS pour les sociétés ayant un bilan au 30/09/2011

### **Avant le 31/03/2012**

Pour les sociétés clôturant le 30/09/2011 : assemblée générale ordinaire sur les comptes 2010-2011, et envoi dans les 30 jours au greffe du bilan et des feuilles complémentaires.

- ET AVANT LE 15 du mois suivant CSG + PREL LIB sur dividendes, donc en principe avant le 15/4/2011 pour les ago de mars

## **Avant le 15 du mois qui suit – rappel si dividendes**

Toutes entreprises qui paient des dividendes à ses associés ou actionnaires ou des intérêts à des personnes physiques doivent déclarer et payer la CSG et parfois même le prélèvement libératoire si le bénéficiaire en fait l'option (voir le cabinet pour déterminer si c'est favorable)

### **Avant le 31/01/2012**

Déclarations annuelles des salaires versés en 2011

La Contribution sur la valeur ajoutée (CVAE) sera à payer avant le mois de mai 2012 en fonction du bilan arrêté en 2011